

Le monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz toxique que l'on ne peut ni voir ni sentir. Il est produit lorsqu'un véhicule ou un appareil brûle un combustible. Si ceux-ci sont bien utilisés et entretenus, la quantité de CO produite ne présente généralement pas de danger pour la santé. Toutefois, leur mauvais fonctionnement ou leur utilisation dans un endroit clos ou mal ventilé peuvent entraîner une intoxication.

Les principaux symptômes dépendent du niveau d'exposition au monoxyde de carbone. Une exposition faible provoquera des maux de têtes frontaux, des nausées et de la fatigue alors qu'une exposition importante provoquera des évanouissements ou des convulsions pouvant aller jusqu'au décès.

Quelles sont les sources de CO à la maison, au chalet, à la roulotte ou au camp de chasse ?

- Les véhicules et appareils moteurs (automobile, motoneige, souffleuse, tondeuse, scie mécanique, génératrice). Les risques sont d'autant plus grands si le garage est attenant à la résidence ou si les pièces sont mal ventilées.
- Les appareils de chauffage à combustible, qu'ils fonctionnent au mazout, au propane ou au bois.
- Les appareils fonctionnant au propane (cuisinière, BBQ, réfrigérateur).

Que pouvez-vous faire pour vous protéger ?

- À la maison, au chalet et à la roulotte, installez un avertisseur de monoxyde de carbone dès qu'une source potentielle de CO est présente.
- Assurez-vous que vos avertisseurs sont certifiés et prenez soin de vérifier leur date d'expiration. Vérifiez périodiquement la pile, s'il y a lieu.
- Placez-les aux endroits recommandés par le fabricant.
- Faites attention à ne pas confondre l'avertisseurs de CO avec le détecteur de fumée – ils ont chacun leur rôle à jouer pour votre sécurité.

